

E. HELIN

Entre les exigences du trafic et les séductions
de la mode: un siècle d'hésitations
des autorités communales liégeoises
1718-1824

Extrait de

Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe au Moyen
Âge et sous l'Ancien Régime et leur financement

De burgerlijke openbare gebouwen in de Europese steden en hun financiering
in de Middeleeuwen en onder het ancien régime

Pro Civitate, Collection Histoire — Historische Uitgaven in-8°, n. 26, 1971

Bien amicalement nous vous remercions
pour votre fidélité à l'égard du
cher Jacques Bruner (p. 101).
Helin

Entre les exigences du trafic et les séductions de la mode: un siècle d'hésitations des autorités communales liégeoises 1718-1824

par E. HELIN

Chargé de cours associé à l'Université de Liège

A la suite d'exposés qui tous portent sur le Moyen Age, j'éprouve quelque scrupule à vous entraîner vers une basse époque, le XVIII^e siècle. S'il m'arrive parfois de croire en une continuité essentielle qui ne sera rompue que le 4 août 1789, force est de reconnaître que le vrai Moyen Age est celui où tout se crée, tout s'avère possible. Le XVIII^e par contre, compose sans cesse entre une tradition figée et des besoins encore mal formulés tant ils sont neufs: en quoi ce siècle s'apparente au nôtre.

Plus grave: on ne fera état d'aucune construction civile de quelque importance. Voilà déjà de quoi surprendre, pour une période ailleurs féconde en grandes réussites. Votre imagination vous aura fait parcourir aussitôt les places Stanislas et de la Carrière à Nancy, les places Royale et des Martyrs à Bruxelles, sans même invoquer les imposantes perspectives de capitales comme Paris ou Saint-Pétersbourg. Il faut évoquer ici, en revanche, de par l'analogie des situations politiques et financières, les ensembles achevés dans d'autres principautés du Saint-Empire: à Mannheim, qui devient la résidence des électeurs palatins, à Karlsruhe, création du margrave de Bade-Durlach. A Liège, répétons-le, rien de pareil. Une telle carence ne mériterait aucun commentaire si elle était le résultat de la nonchalance générale. Or, ce n'est pas le cas. Le Conseil communal d'abord, l'opinion éclairée plus tard, réclament explicitement une politique de grands travaux.

Dès lors, notre propos est tout tracé. Il s'agit de découvrir pourquoi la volonté d'innovation fut paralysée. En d'autres termes, tenter une sorte de

preuve *a contrario*: au rebours des exposés qui viennent de montrer comment des constructions civiles ont pu être menées à bon terme, je m'efforcerai de repérer les obstacles qui ont empêché les premiers pas d'une géographie volontaire. Dans un colloque placé sous les auspices du Crédit Communal — qui s'emploie si efficacement à revivifier l'esprit d'entreprise de nos communes — on ne trouvera pas mauvais de mettre l'accent sur les aspects administratifs et financiers plutôt que sur les mérites esthétiques de projets qui ne furent exécutés qu'en partie et plus tard. On envisagera donc successivement:

— le contexte, tant topographique qu'institutionnel, où s'inscrit Liège au siècle des Lumières;

— les trois tentatives faites pour doter la ville d'un décor monumental et, de la sorte, la mettre au goût du jour;

— les enseignements qui s'en dégagent et achèveront vers une discussion du cas liégeois.

Un héritage médiéval

Liège a été incendiée puis détruite, il y a exactement cinq siècles, par les troupes bourguignonnes avec la complicité momentanée mais décisive de Louis XI, roi de France. On connaît mal les étapes de la reconstruction et on ignore tout d'un repeuplement qui s'est déroulé dans le chaos des guerres civiles. Toujours est-il qu'à part le comblement de petits bras de la Meuse, la ville va maintenir intact, trois siècles durant, le réseau de ses rues tel qu'il avait pris forme entre le VIII^e et le XIV^e siècle.

Bien plus, la menace de l'artillerie n'altère même pas sensiblement le tracé de l'enceinte fortifiée. Elle continue à enserrer les 215 hectares du territoire de la Cité. Le plus clair de la croissance de l'époque moderne sera le fait des faubourgs et de deux quartiers — l'Île et Outre-Meuse — anciens faubourgs englobés par l'enceinte du XIII^e siècle mais qui, un demi-millénaire plus tard, sont encore loin d'être saturés. Les faubourgs proprement dits s'allongent en bordure des chaussées qui divergent à partir des neuf portes principales. Les paroisses suburbaines s'étendent sur près de 2.650 hectares et comptent à la veille de la Révolution 22.000 habitants sur les 55.000 de l'ensemble de la ville.

Tout a été dit, semble-t-il, par les archéologues à propos des monuments, par les géographes à propos du site, par les historiens à propos des fonctions successivement assumées par la ville. Rappelons au passage deux traits dont bien des voyageurs se sont aperçus depuis le XVI^e siècle, mais qui ressortiront au vu du meilleur plan ancien, celui du jésuite Christophe Maire.

Première impression: pas de ligne directrice clairement apparente. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que les artères principales convergent bien vers le Marché, mais il leur faut contourner ou franchir quantité d'obstacles: portes étroites, ponts en dos d'âne, territoires immunisés des collégiales, pentes raides vers le Publémont et la Citadelle.

En second lieu: absence de vaste place publique. Le Marché n'a pas un demi-hectare. Les autres places sont, pour la plupart, situées sur huit encloîtres des chapitres, bordées d'hôtels réservés aux chanoines et à leurs familles. Il est, en principe, interdit d'y faire du commerce et même d'y exercer un métier bruyant.

Les conséquences d'un tel resserrement se manifestent aussitôt:

— engorgement du trafic et accidents de roulage;

— dispersion de la fonction commerciale. Tour à tour, les bouchers, les blattiers, les fripiers, les marchands de bestiaux, de beurre et de fromage doivent quitter le Marché et installer plus loin leurs étals.

Un peu comme le feraient les parkings sur nos boulevards extérieurs, les larges terre-pleins accessibles dans les faubourgs « dissuadent » les rouliers de pénétrer dans la Cité: à preuve, ces auberges, cabarets, écuries et entrepôts qui se multiplient en dehors des portes d'enceinte.

Confronté aux exigences d'une circulation voiturrière accrue, comment va réagir le Conseil de la Cité? Par une multitude d'améliorations de détail. Il suffit de parcourir les registres où sont consignés les *recès* (résolutions prises à la suite d'une délibération) qui sont conservés en série continue de 1748 à 1789: point d'année qui ne s'écoule sans que soit entamée la procédure dite des « citations édictales », l'équivalent de nos modernes expropriations pour cause d'utilité publique. Une différence s'impose aussitôt. Tandis qu'aujourd'hui on exproprie « par zones » et au besoin par séries d'îlots contigus, tandis que dans les campagnes liégeoises, dès le début du XVIII^e siècle, ces mêmes « citations édictales » permettent de tracer des chaussées rectilignes des lieues durant, à l'intérieur de la Cité, il est rare que l'on s'en prenne à un immeuble entier. Le plus souvent, la Commune achète les quelques pieds carrés d'une façade en saillie; ou bien, à un carrefour, elle coupe deux pans de murs pour faciliter le tournant. Il serait fastidieux de dresser ici le catalogue de ces remaniements parcellaires. L'Île et Outre-Meuse, quartiers plus récents et bâtis plus au large, n'en furent que de loin en loin l'objet. La Vieille Ville et en particulier les ruelles donnant accès au Marché subirent au contraire les seules expropriations groupées.

Pas plus il y a deux siècles qu'à présent, les flux du trafic n'échappent cependant aux lois de la mécanique et il ne sert à rien de faire sauter un goulet

d'étranglement si c'est pour en retrouver un autre au prochain carrefour. Les doléances vont s'amplifiant: il faut trouver mieux. Le 18 avril 1768 un édit accélère les formalités d'expropriation. Au cours de la dernière décennie de l'Ancien Régime, le Conseil communal subsidie le percement de trois courtes artères: les rues Velbruck, du Séminaire et Sur les Fossés. Les deux premières furent tracées à l'initiative des particuliers et non sans arrière-pensées de spéculation; la dernière n'est que le modeste lotissement d'une douve hors les murs, sans incidence sur la circulation ¹.

Le seul remède radical — il est trop facile de le diagnostiquer après coup, avec l'expérience accumulée jusqu'à nos jours, — aurait consisté en l'adoption d'un plan d'ensemble concernant démolitions et aménagements. Or une telle solution a bel et bien été entrevue dès 1779. Le 18 septembre de cette année, le Conseil de la Cité approuve une dépense de 585 florins (30 Louis d'or) pour un plan destiné à servir « de direction dans la réparation et élargissements à faire et donner à l'avenir dans la Ville de Liège ». Ce travail est dû à Barthélemy Digneffe (1724-1784) qui s'était placé au premier rang des architectes liégeois ². Son plan directeur, qui devait être un véritable instrument de travail, a depuis longtemps disparu et nous voilà privés d'un document capital quant aux origines de l'urbanisme municipal! Le Conseil de la Cité n'a tiré aucun parti de son initiative de 1779; il n'y est plus fait la moindre allusion dans les *recès* à partir de 1782.

La Ville de Liège conserve ses archives contemporaines avec tant de discrétion que l'on ne parvient pas à suivre par le menu l'activité administrative après 1794. Force est de juger l'arbre à ses fruits. La chute de population consécutive à la crise de 1795 explique pourquoi près de 7 % des maisons restent vides ³. Les particuliers n'éproueront guère le besoin de construire durant les vingt années de l'annexion à la France. Quant aux autorités communales, elles ont fort à faire avec des soucis plus urgents: relever de ses ruines le faubourg d'Americœur bombardé par les Autrichiens, évacuer les décombres de la cathédrale Saint-Lambert, réparer quais et chaussées. Même stagnation pendant les dix premières années du régime hollando-belge. Il faut attendre 1824 pour que tout s'anime: deux larges artères sont percées: les rues de l'Université et

¹ Sources et bibliographie dans E. HELIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, Liège, 1963, p. 67-72, 79-84, 174-182.

² J.E. REMONT, *Notice sur les œuvres de B. DIGNEFFE, ancien architecte liégeois*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XVI, p. 161-182. - Le florin dont il est question ci-dessus est la monnaie de compte en usage dans le Brabant. - Au sujet des plans directeurs, voir ci-dessous, note 8.

³ E. HELIN, *Le paysage urbain*, p. 28. - ID., *La démographie de Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1963, p. 54-56 (chiffres de population entre 1790 et 1801).

Coupe du Vestibule prise sur Le devant du Bâtiement..

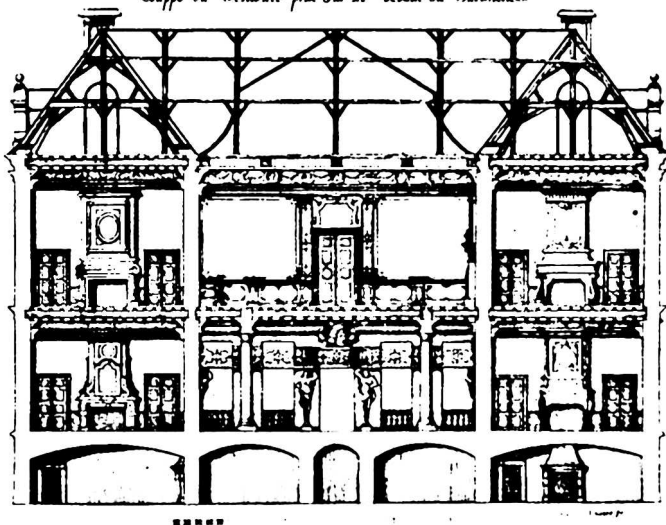
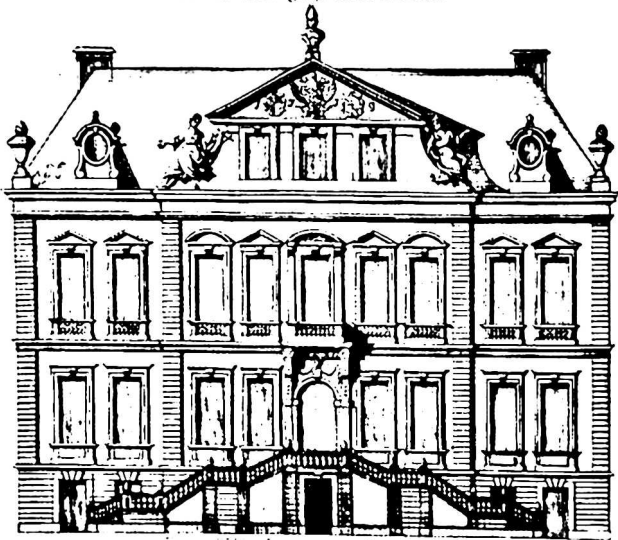


Fig. 1

Liège. Coupe de l'Hôtel de Ville (1717).

Reconstruire l'Hôtel de Ville détruit lors du bombardement de 1691, telle fut la principale réalisation architecturale des autorités municipales au XVIIIe siècle.

Elevation de La façade du côté du Marché.



*Fig. 2
Façade Nord de l'Hôtel de Ville.*



*Fig. 3
L'Hôtel de Ville (d'après une carte postale du début du XXe siècle).*

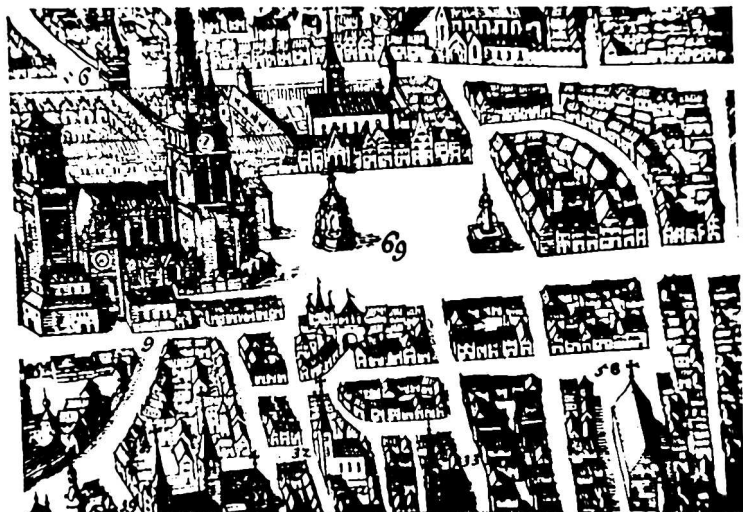


Fig. 4

Vue de Liège au milieu du XVIIe siècle (détail d'après Mérian)
9 - Notre-Dame aux Fonts; 56 - Palais épiscopal; 69 - Marché (à gauche: la Cathédrale; en dessous du perron, l'Hôtel de Ville); 38 - Halle aux Viandes.



Fig. 5

Plan de Liège vers 1730 (détail d'après Lambert Thouus)

59 - Palais épiscopal; 58 - Vieux-Marché; 72 - Cathédrale Saint-Lambert; 55 - Marché;
61 - Hôtel de Ville; 169 - Pont des Arches; M-Convent des Mineurs.

Alors que les abords de l'Hôtel de Ville ont été dégagés à la suite du bombardement de 1691, il semble au contraire que le centre de la Cité soit plus encombré vers 1730 qu'il ne l'était vers 1650. C'est que Mérian représente la ville en élévation tandis que Thouus est un peu mieux familiarisé avec la technique du plan. Il faut attendre les premiers relevés cadastraux (1810-1827) pour faire apparaître combien restreinte était la surface occupée par la voirie.

de la Régence. Comme avant, la spéculation de certains particuliers — entre autres, le capitaine d'industrie Joseph-Michel Orban — n'y est pas étrangère. Mais l'ampleur du dessein montre assez la mutation des perspectives qui vient de s'accomplir: les deux nouvelles rues soudent à la Ville Basse l'ancien quartier de l'Île et l'une d'elles commande l'orientation d'un faubourg au-delà de l'Ourthe (l'actuelle rue Grétry), ce qui devait ménager une voie rectiligne de pénétration vers le Centre, longue de 3 kilomètres. L'arrivée du chemin de fer, en 1842, ne fera qu'accélérer l'essor qui imprime un rythme nouveau à la vie urbaine.

Les bornes chronologiques de notre exposé se justifient désormais sans peine. 1824, c'est le démarrage d'une expansion sans commune mesure avec celle des âges précédents. 1718, c'est avec l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville, la date d'achèvement de la lente reconstruction des environs du Marché. Près de 900 maisons avaient brûlé en 1691 dans les incendies allumés par un bombardement à boulets rouges, sur ordre du Maréchal de Boufflers. Si le réseau des rues autour de la Maison commune fut à peine régularisé, la physionomie du Centre se mit au goût du jour: la pierre, la brique, l'ardoise se substituèrent au bois, au torchis et à la paille. Le style local désigné sous l'appellation « Renaissance mosane » fut délaissé pour la copie des modes architecturales françaises.

De 1718 à 1824 s'étend plus d'un siècle au long duquel ne se manifeste aucun changement spectaculaire, où l'autorité communale, quant à elle, n'intervient pas autrement que par de menues décisions relevant de la routine administrative quotidienne. Examinons à présent si ces apparences recouvrent bien toute la réalité.

Trois tentatives

C'est au milieu de délibérations on ne peut plus banales — une réclamation de dommages de guerre et l'aménagement du ruisseau coulant dans la ruelle Pied de Vache — que le recès du 4 juin 1751 énonce une sorte de manifeste de l'urbanisme municipal. Il tient en une seule phrase, qui n'a de proustien que sa longueur et dont il faut dégager les attendus, le but visé, les moyens pour y parvenir.

Les *attendus* partent de considérations prosaïques:

— le trésor de la Cité est obéré à la fois par une diminution des impôts indirects et par le fardeau des emprunts. Les intérêts échus en 1750 (or on est en juin 1751) n'ont pas encore été payés;

— les embellissements de la capitale « auxquels un magistrat doit apporter tous ses soins » sont ajournés aux calendes grecques.

L'enjeu lui, est d'une toute autre portée puisqu'il ne s'agit de rien moins que de faire de Liège « le lieu ordinaire des Congrès » entre toutes les puissances de l'Europe, ce qui par la « dépense immense des Ministres et l'affluence des étrangers », ranimerait le commerce; le Fisc dériverait alors une partie du pactole vers la caisse de la Cité. Liège peut aspirer à ce rôle de par sa neutralité politique et sa proximité des grands pays, mais elle en a été jusqu'à présent empêchée « à cause des rues trop resserrées »! Et le *recès* d'insister encore par deux fois sur cette nécessité d'élargir les rues. L'actualité diplomatique avait inspiré le Conseil de la Cité. Les tractations secrètes qui devaient mettre fin à la guerre de Succession d'Autriche s'étaient déroulées à Liège durant l'hiver 1747-1748, puis les belligérants avaient préféré Aix-la-Chapelle pour les négociations plénières et c'est là que fut signé le Traité de 1748, ce qui valut une publicité mondiale à la Ville d'Eaux.

Attachons-nous à présent aux *moyens* préconisés.

1° « Etablir un fond permanent et assuré, destiné uniquement à la décoration de la Cité. » Bel exemple d'entorse faite au principe de l'unicité de la caisse!

2° Alimenter cette caisse distincte par une loterie ou une tontine, c'est à dire une société dont les actionnaires — en fait des capitalistes à la recherche d'une rente viagère — mettent en commun des fonds. Au fur et à mesure du décès des sociétaires, les revenus sont re-partagés entre les survivants selon des statuts à convenir. Les organisateurs, eux, gagnent à tout coup;

3° A concurrence de 200.000 florins, garantir les intérêts des sociétaires en hypothéquant les revenus de la Cité⁴.

Soulignons au passage le rôle dévolu aux rentiers dans les finances publiques du XVIII^e siècle. Encore faut-il qu'ils soient disposés à mobiliser leurs avoirs pour les réinvestir à l'appel des pouvoirs publics de leur pays. Or, d'études récentes poursuivies par M. Cl. Desama, il ressort justement que les rentiers liégeois constituent une clientèle traditionaliste, ne cherchant la mobilité de ses placements que pour mieux en assurer la dispersion⁵. D'autre part, les organisateurs de loteries ont tendance à surestimer les disponibilités des sous-

⁴ ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE [A.E.L.], *Recès du Conseil de la Cité*, années 1750-1752, f° 63 v° - 64 r° - Notes par E. HELIN, *Liège, « capitale de l'Europe » dès 1751? dans La Vie Wallonne*, t. XXIX, p. 194-200.

⁵ Cl. DESAMA, *Les rentes en argent fournissent-elles un diagnostic de l'activité économique? dans Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. X, p. 27-29.

cripteurs⁶ de sorte que les sollicitations renouvelées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime n'obtinrent jamais de résultats bénéfiques, du moins pour le Trésor public. Aussi est-ce une solution à la fois plus réaliste et plus traditionnelle que préconise le Conseil de la Cité lorsque, trois mois plus tard, il adresse à l'Assemblée des Etats un second manifeste mettant en cause cette fois la politique économique adoptée par les représentants des trois Ordres. Peu de textes sont aussi explicites quant aux aspirations de la bourgeoisie citadine, et aussi cohérents dans leur conviction mercantiliste⁷. Jugeons-en plutôt: primauté du commerce et de l'industrie, nécessité de tarifs discriminatoires pour protéger les manufactures, priorité revendiquée pour l'achèvement des chaussées en direction de la France et de la Hollande afin d'échapper à l'asphyxie économique délibérément préparée par le gouvernement de Bruxelles. Chacun de ces articles déborde la compétence d'un Conseil communal et, devant les instances gouvernementales, un pareil débat ne pouvait que s'enliser. La crise de la clouterie va accaparer la vedette puis ce sera le tour de la réforme fiscale adoptée en 1762, paralysée sous le règne de Charles d'Oultremont (1763-1771). Mais ceci relève de l'histoire parlementaire. L'important est qu'à l'occasion de difficultés budgétaires, le magistrat urbain de 1751 ait clairement aperçu le lien entre ce que nous appellerions aujourd'hui l'infrastructure économique d'une part, les équipements, le décor dont une ville doit se doter pour assumer son rôle de capitale, d'autre part.

La deuxième tentative se déroule de juillet 1779 à février 1781. L'initiative vient maintenant de la Société d'Emulation, à peine fondée un mois auparavant. Il n'y a cependant pas à se leurrer quant au caractère privé de cette société à ses débuts. Protégée par le Prince régnant qui lui avait imposé des statuts inspirés de ceux de l'Académie Royale de Prusse, elle compte alors dans ses rangs, outre les principaux dignitaires de l'Etat, les premiers magistrats de la Cité, à savoir une dizaine de bourgmestres en exercice ou sortis de charge. Les discours prononcés à sa tribune sont édités et répandus dans le public; les gazettes locales et étrangères y font longuement écho.

En juillet 1779, la Société mit au concours deux mémoires: le premier serait le plan d'une place publique, le second traiterait du nettoyage et de la salubrité de la ville. Ils furent respectivement dotés de 10 et de 5 Louis d'or de prix par un

⁶ L'un d'eux, nommé Guittard, table sur 500.000 actions de 250 florins, soit un capital 380 fois supérieur aux recettes annuelles de la Cité! A.E.L., *Conseil privé*, 200, année 1752.

⁷ A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité*, années 1750-1752, f° 121-123. - Ces doléances sont de 7 ans antérieures au *Tableau économique* de François QUESNAY et il faudra attendre bien davantage pour que se répandent les vues des physiocrates.

citoyen désireux de garder l'anonymat. Que l'intérêt communal soit en jeu, c'est ce qui deviendra plus manifeste encore en procédant à l'analyse des motifs, des fins et des moyens.

Les Lumières ont fait des progrès car, en guise de *motifs*, le concours allègue d'abord l'autorité des « plus grands politiques de l'Antiquité », par après, la mise en circulation des sommes affectées aux travaux publics et enfin « les dépenses que font les étrangers dans les belles villes, surtout quand ils y jouissent d'un Gouvernement doux et modéré qui assure la tranquillité personnelle et la jouissance de toute propriété ». Entrent aussi en ligne de compte la salubrité qui résultera du comblement de bras de la Meuse devenus des cloaques, l'allongement des quais, la libre disposition de vastes terrains réservés aux hôtels « à équipages ». Par dessus tout, l'amour-propre des Liégeois est piqué au vif. Le ton n'est pas celui d'un devis d'architecte.

« En aurons-nous moins enfin que les villes de Rheims et de Bruxelles? Ces deux villes, sans plus de ressources[...] ont entrepris des places magnifiques, ornées de monuments superbes; Maestricht même, par des combinaisons bien concertées, augmente en s'embellissant ses revenus publics, qui sont toujours bien employés quand ils servent à la splendeur nationale^(*). »

Le *but*, lui, a été atteint par l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz, dont le *Plan d'Embellissement* remporte le prix en se conformant aux directives du concours: suppression des biefs formant le delta de la Sauvenière, dégagement d'une place carrée à laquelle six nouvelles rues donneraient accès, lotissement des pourtours pour y édifier une cinquantaine d'hôtels de maîtres.

Les *moyens*, hélas, sont traités de manière plus cavalière. La Société d'Emulation estimait que, sans augmenter d'un dixième les frais de nettoyage déjà

* *Plan d'une place publique*, dans *L'Esprit des journaux français et étrangers*, 8^e année, t. VII, juillet 1779, p. 288-294.

Deux mois après que la jeune Société d'Emulation eut mis au concours ce *Plan*, le Conseil de la Cité récompense de 30 Louis d'Or le projet d'ensemble dessiné par B. Digneffe (ci-dessus, p. 96). Il y eut là davantage qu'une coïncidence puisque le lauréat de l'Emulation reconnut en ces termes la supériorité d'un plan directeur à l'échelle de la Cité: « Il eut été à désirer encore que le sujet proposé par cette Société patriotique eut embrassé toutes les rectifications [...] à donner à la Ville en général [...] Parce qu'on est convaincu par l'expérience que toutes ces entreprises partielles [...] sans égard à l'ensemble n'ont jamais produit et ne produiront jamais qu'un tout mal raisonné et d'une dissonance ridicule.

Que de dépenses inutiles n'eut point épargné un Plan général bien conçu, bien digéré, s'il avait été donné pour règles invariables depuis cinquante ans, ou plutôt depuis le bombardement [de 1691], triste époque où tant de maisons furent écrasées et depuis laquelle plus des trois-quarts des autres ont été rebâties! » - J.B. RENOUZ, *Notes relatives, au plan d'embellissement de la Ville de Liège*, in 4^o, Liège, 1781, p. 12.

consentis par la Cité et en revendant les cendres, il devait être possible de résoudre le problème de l'évacuation des ordures. Pour la place publique, elle escomptait la plus-value des terrains à lotir et, en attendant, elle préconisait d'emprunter 200.000 florins à 2 1/2 % — taux courant à l'époque — et de majorer de 20.000 florins par an les impôts afin d'alimenter une caisse d'amortissement. C'était une utopie et J.B. Renoz, lauréat par ailleurs prompt à escamoter les difficultés, ne se donna même pas la peine de la récuser. Les moyens pécuniaires, tranche-t-il, « on les croit à peu près nuls; une masse énorme de plusieurs millions de dettes, dont le Fisc est obéré et à laquelle la facilité ruineuse des emprunts a donné lieu, est le seul trésor épargné pour les embellisseurs »⁹. Un coup d'œil sur les balances des comptes de la Cité de 1778 à 1781 montre en effet

— que les dépenses excèdent les recettes de 20 à 30.000 florins, provoquant une impasse budgétaire équivalant à 8 % des ressources;

— que le service des intérêts (113.000 florins) représente plus du tiers des dépenses, tout en laissant subsister pour 200.000 florins d'arriérés toujours dus;

— que les frais d'éclairage (19.500 florins), de nettoyage (plus ou moins 4.000 fl.) de réparations ordinaires (45 à 70.000 fl.) et extraordinaires (12 à 26.000 fl.), des chaussées (10 à 28.000 fl.) absorbent 100 à 140.000 florins pour des tâches d'entretien et nullement d'innovation¹⁰.

Point n'est besoin de chercher ailleurs les raisons de l'abandon du plan de Renoz. Une partie en fut cependant réalisée au milieu du XIX^e siècle: c'est la percée de l'actuelle rue Cathédrale. Quant au promoteur, en homme d'affaires avisé qu'il était, il préféra s'adonner à des activités plus lucratives; manufacture de papiers, service de diligences entre Liège et Paris, construction d'hôtels de maîtres, lotissements, location de châteaux à de riches Anglais en séjour aux environs de Spa¹¹. Pour atteler à une tâche de longue haleine un personnage aussi remuant, il aurait fallu davantage que 15 Louis d'or. Le manque de

⁹ *Ibidem*, p. 14. - Sachant combien « le pauvre Artisan » pâtit des impôts indirects, Renoz s'écrie: « Malheur à l'auteur d'un projet qui proposerait cette cruelle ressource pour l'exécution de son Plan! » - D'autres objections du même ordre sont formulées dans une brochure anonyme intitulée *Observations sur les Notes relatives au plan d'une place publique qui a remporté le prix de la Société d'Emulation de la Ville de Liège, le 1er février 1781*, s.l.s.d., 8 p.

¹⁰ A.E.L., *Recès du Conseil de la Cité*, « Balances » présentées les 21 janvier 1780, 24 janvier 1781 et 14 janvier 1782. - M. GOETHALS, *Les comptes communaux de 1963 à 1965*, dans *Crédit Communal de Belgique. Bull. trim.*, n° 85, p. 123, tablant sur l'ensemble des communes belges, établit que le service de la dette et les travaux publics (y compris la voirie) représentent respectivement 19 et 9 % de la moyenne des dépenses.

¹¹ Nous tenons à remercier M. Jacques Breuer qui nous a communiqué de nombreuses mentions d'actes notariés relatifs aux entreprises de J.B. Renoz.

capitaux n'est peut-être pas seul en cause mais aussi l'aptitude des administrations à s'attacher des hommes qui excellent à créer.

Venons-en à la troisième tentative, sur laquelle nous passerons plus brièvement puisqu'elle sort du cadre chronologique assigné au présent Colloque. Entre 1805 et 1812, la Ville étudie au moins trois projets en vue d'aménager une « Place Impériale », là où se dressait jadis la cathédrale Saint-Lambert. Les Liégeois, d'ordinaire si friands de souvenirs napoléoniens, ont négligé cet épisode qu'il est cependant facile de tirer au clair grâce à un rapport conservé presque complet aux Archives Nationales à Paris¹². Il a pour auteur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Deschamps et est daté du 20 mai 1807. Il comporte un devis de 22 pages pour la construction d'une salle de spectacles qu'il importerait d'édifier en bordure de la nouvelle place car, note-t-il, c'est le « quartier de la ville le plus habité et par les personnes les plus aisées ». Outre qu'il est une mine de renseignements sur les prix et salaires des métiers du bâtiment, le devis de 1807 intéresse au premier chef l'historien de Liège : l'administration hollando-belge, en effet, n'aura qu'à l'extraire des tiroirs pour exécuter en 1820 la rue Royale et inaugurer, le 4 novembre de la même année, l'actuel Théâtre Royal; ce dernier toutefois occupera le terrain des ci-devant dominicains, 200 mètres au sud de l'emplacement initialement prévu. Ici, comme pour les tentatives de 1751 et 1779-81, on se bornera à l'examen des motifs invoqués, du but poursuivi, des moyens mis en œuvre.

Liège est la seule ville dont la cathédrale ait été détruite par des révolutionnaires. Spectacle peu édifiant depuis le Concordat, les décombres de Saint-Lambert jonchent une superficie de près d'un hectare, en plein centre. Ils empêchent de voir la façade du Palais. A partir de 1810, on les déversera dans un bras de la Meuse (la Sauvenière) pour servir d'assise à un quai. La Ville se préoccupe de récupérer les matériaux à l'usage de nouveaux édifices. De là l'obligation dans le devis de 1807 de se servir de briques et de pierres de réemploi.

Dans la nuit du 1^{er} janvier 1805, le feu avait détruit le théâtre municipal¹³. Il n'en faut pas davantage pour que se précise la menace d'un chômage fatal aux musiciens, déjà éprouvés par la suppression de ces « conservatoires » qu'étaient les collégiales, et qui « seront forcés d'aller habiter des villes où les talents puissent être encouragés ». Par ailleurs, « les familles riches [...] restent

¹² ARCHIVES NATIONALES A PARIS [A.N.P.], N. III, Ourthe, n° 3, accompagné de plans décrits par E. HELIN, *Les plans anciens de Liège*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. VI, p. 1376-1378.

¹³ Aménagée en 1767 par Barthélemy Digneffe au deuxième étage de la Douane, cette salle pouvait accueillir 300 à 400 spectateurs; elle n'avait coûté que 33.860 fl.; J. MARTINY, *Histoire du théâtre de Liège* [...], Liège, 1887, p. 24-26, et 105.

toute l'année dans leurs campagnes ou donnent la préférence aux villes qui attirent la fortune par le luxe et les plaisirs ». Inéluctablement, « les ressources [...] qui distinguent les grandes cités disparaissent et Liège semble déchoir du rang où sa population et sa position remarquable par les beaux sites qui l'entourent, devraient nécessairement la maintenir »¹⁴. Comme leurs devanciers en 1751 et en 1779, les Liégeois, maintenant sujets de Napoléon, sont conscients de ce que richesse et rayonnement artistique vont de pair. Mais comme ils viennent d'apprendre ce qu'il en coûte de perdre l'indépendance, ils sont plus que jamais hantés par le spectre de la décadence.

Vaille que vaille, des représentations eurent lieu dans une maison particulière, derrière Saint-Jacques. Il va sans dire que les préfets ont cherché plus de decorum et un emplacement mieux accessible. La future place Impériale, en plein centre, aurait été toute désignée.

Enfin, l'exiguïté des anciennes places publiques est une fois de plus invoquée: l'ingénieur Deschamps explique au Ministre qu'« aucune, par ses dimensions et sa forme, n'est digne d'une ville de cette importance puisque la plus grande ne présente guère au-delà de 40 ares carrés de superficie et que toutes ont de la figure la moins agréable et la plus irrégulière. »

La solution s'impose. Au lieu des ruines de la cathédrale, une grande place carrée de 120 ares. Au centre, la statue de Sa Majesté Impériale et Royale Napoléon I^{er}; sur le pourtour, une double rangée d'arbres et, au-delà, des maisons de belle apparence dont la façade serait uniforme. La déclivité (causée par le cône de déjection de la Légia) serait rachetée latéralement par deux rampes en pente douce et, du côté du Palais, par un large escalier. Telles sont les conceptions, autoritaires mais cohérentes, qui sont à l'origine de l'actuelle place Saint-Lambert, laquelle n'a cessé de pâtir depuis lors de médiocres palliatifs improvisés en raison d'embouteillages chroniques.

Eu égard aux ambitions des fonctionnaires impériaux, les moyens pécuniaires sont dérisoires. Les finances de la ville sont épuisées au point que, dans un projet du 5 mars 1806, on songeait à installer le théâtre sur la voirie publique (actuelle Place Verte) faute de pouvoir déboursier les 50.000 francs qu'aurait coûté l'expropriation d'un seul immeuble vétuste, le ci-devant Official¹⁵. Cette fois encore, le déséquilibre du budget communal explique la paralysie des constructions civiles. Un rapport du Maire H.G. Bailly adjure le Préfet de ne pas majorer l'octroi, ce qui aurait comme conséquence de stimuler la fraude et de faire émigrer les commerçants. La dette communale dépasse 8 millions

¹⁴ Citations empruntées à un *Projet pour la construction d'une Salle de Spectacle sur la Place Verte* [...], joint à une lettre du Préfet ou Maire, en date du 24 mars 1806; BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE LA VILLE DE LIEGE [B.C.V.L.], *Travaux publics*, 1806.

¹⁵ B.C.V.L., *ibidem* et A.N.P., N III, *Ourtbe*, n° 3.

de francs et, sur 394.000 francs de recettes, 204.000 sont affectés d'office à des charges imposées par le Ministère (pain des militaires, conscrits de réserve, indemnités aux sinistrés, etc.)¹⁶. Après Waterloo il suffira de deux ans à une société par actions suscitée par la Régence municipale pour exécuter, moyennant 440.000 francs¹⁷, les plans du théâtre qui avaient attendu huit ans dans les cartons de l'Administration.

Vers un diagnostic

Quel aurait été le visage de Liège si les trois tentatives dont on vient de suivre le déroulement n'avaient pas échoué? Embellissement? Modernisation? Autant de futuribles qui ne sont pas du ressort de l'historien. Il lui incombe seulement d'expliquer le comment et, sous cet angle, un échec peut en apprendre aussi long qu'une réussite.

Nous avons montré ailleurs combien archaïque était demeuré le paysage urbain de Liège à la veille de la Révolution industrielle¹⁸. Les constructions civiles ne sont qu'un des éléments de ce paysage. Sur ce point précis, tâchons de démêler l'écheveau des causes qui rendent compte du retard liégeois.

La plus apparente, c'est le manque d'argent. En 1751, en 1779-1781, en 1805-1807, les projets dûment approuvés furent abandonnés ou ajournés faute de crédits. Une telle répétition incite à considérer, au-delà de chaque accident, la structure même des budgets communaux. Leur étude mériterait d'être faite en détail. En attendant, observons, au volet des recettes, la médiocrité des ressources provenant du domaine, la prédominance des impôts indirects (sur le « braz », la gabelle des houilles, le Poids de la Ville) précisément les plus sensibles aux brutales fluctuations conjoncturelles qui secouaient une économie « paléotechnique » pour user ici d'une expression chère à Lewis Mumford; au volet des dépenses, la charge écrasante des emprunts contractés lors des passages de troupes. Sans doute, une politique à aussi courte vue est-elle fatale

¹⁶ Rapport du 6 mars 1806 publié par NIHON, *Situation financière de la ville*, Liège, 1858, p. 4-11. A confronter aux budgets de l'an XII, aux A.E.L., *Fonds français, Série Goberi*, reg. 460. - Pour éluder les requêtes de ses fournisseurs et de ses bailleurs de fonds, l'administration ne reculait pas devant un déni de justice; le Conseil de Préfecture refusait l'autorisation de plaider aux avocats des créanciers de la ville! - Lettre du Préfet au Maire en date du 14 mai 1806, conservée à la B.C.V.L., *Service de la Dette*, 1806.

¹⁷ J. MARTINY, *Histoire du théâtre*, p. 122, 133-140, 151-153. A l'instar de la procédure adoptée en 1765-1767, le Maire avait suscité une tontine afin d'obtenir de ses administrés qu'ils financent eux-mêmes la construction du théâtre communal. Mais des actions de 900 francs étaient au-delà des moyens des capitalistes liégeois; B.C.V.L., *Collection de placards*, prairial an XIII. *Ibid.*, série L, lettres des 5 et 8 octobre 1810.

¹⁸ E. HELIN, *Le paysage urbain de Liège*, p. 182-184.

en raison du caractère annuel du mandat des bourgmestres et conseillers. Pourtant, même sous le régime de la loi du 11 frimaire an VII, Liège continue à engloutir 20 % de ses dépenses dans le service d'une fraction de la dette communale. L'absence de constructions civiles n'en demeure pas moins surprenante pour le XVIII^e siècle où tout le monde semble en proie à la fièvre de bâtir. A Liège même, c'est par centaines que l'on comptait naguère encore les maisons construites au XVIII^e siècle. Or, à long terme, les comptabilités privées éprouvent les mêmes aléas que celles des collectivités. Combien de riches abbayes, de paroisses pauvres ne se sont pas endettées pour reconstruire leur église? Les Etats de la Principauté, incapables d'imposer une véritable réforme fiscale, ont malgré tout réussi à construire 250 kilomètres de bonnes chaussées. L'explication par les contingences budgétaires paraît donc un peu courte; on en vient à s'interroger alors quant à l'entrée en jeu d'autres facteurs.

Stagnation du commerce et crise des industries traditionnelles? C'est bien le cas à Liège avant 1820 et l'on sait, de nos jours, que la régression économique met en fuite les capitaux, décourage les initiatives et fait paraître avantageux le maintien du *statu quo*.

Essor démographique insuffisant? Il est de fait que la croissance de la population ne se manifeste que dans des faubourgs habités par des ouvriers lesquels sont, depuis 1684, exclus des collèges électoraux qui désignent conseillers et bourgmestres.

Sclérose des institutions? On ne voit pas se former un corps d'arpenteurs ou d'ingénieurs qui, à l'instar des Ponts et Chaussées, assurerait une continuelle amélioration de la voirie. Au contraire: la Cour de la Fermeté, qui a dans ses attributions le pavage des rues, ne suffit plus à la tâche tandis que les Princes-Evêques échouent dans leurs velléités de la doter de ressources supplémentaires car les Ordres privilégiés refusent le moindre surcroît d'impôt.

A la décharge de nos anciennes autorités communales, reconnaissons qu'elles se sont acquittées des services publics traditionnels — police des marchés, ferme des boues, eaux et fontaines, éclairage nocturne — sans soupçonner que leur abstention en matière de constructions civiles serait un jour lourde de conséquences.

Pour être vraisemblables, comme tout argument *a silentio*, ces considérations souffrent néanmoins de n'être étayées par aucun texte. Revenons donc une dernière fois à nos trois tentatives. Elles procèdent d'initiatives indépendantes; leurs auteurs appartiennent à des générations différentes comme à des milieux distincts: Conseil de la Cité en 1751, Emulation en 1779, Ponts et Chaussées en 1805-1807. La convergence de leurs vues n'en est que plus frappante. On aura remarqué qu'en 1751 le Conseil entend élargir les rues pour embellir

« une ville capitale, si considérable par ses attributs et par le bonheur d'être la résidence de sa Sérénissime Eminence ».

La Société d'Emulation décrète d'avance que la nouvelle place publique s'appellera « Place des Princes », qu'elle aura pour principal ornement un obélisque chargé de médaillons rappelant le souvenir de l'évêque Notger, d'Erard de la Marck, de Gérard de Groesbeeck et du Souverain régnant. Quant à la Place Impériale, il va de soi qu'elle doit être vouée au culte de Napoléon. La bourgeoisie, qui détient sans partage l'administration de la Cité, adopte ce que, faute de mieux, on appellera un stéréotype à savoir la place publique monumentale. Or ce stéréotype n'est pas le sien mais il est élaboré pour la gloire de la monarchie absolue. La Rome des papes en a créé le prototype lors des triomphes de la Contre-Réforme. Paris, plus tard, a multiplié ces illustrations d'un règne inscrites à même le décor d'une capitale: place des Vosges, places des Victoires, place de la Concorde. A Liège pourtant rien ne justifie une telle ostentation: pas besoin de nouvelle promenade ou de lieu de rassemblement puisqu'il est d'usage de se rendre en foule dans les allées aménagées en bordure des quais de Coronmeuse et d'Avroy; pas de parade militaire comme dans les villes de garnison, ni de procession de pèlerins comme à Rome; pas d'intendant jaloux de la gloire de son maître comme à Rennes, à Strasbourg ou à Bordeaux; pas même de prince qui se pique d'orner sa résidence comme à Lunéville: nos évêques se contentent d'un château à la campagne. Rien donc n'opère comme stimulant, rien si ce n'est cet impondérable qu'est l'entraînement de la mode. Encore faudrait-il préciser comment elle exerce son empire. Concurrence d'Aix-la-Chapelle en 1751; exemples de Bruxelles, de Reims, de Maastricht invoqués par le concours de la Société d'Emulation qui, plus loin, propose en modèle la place royale de Bordeaux. Les meilleurs artistes liégeois de ce temps ont fait le voyage de Rome; on sait qu'un Barthélemy Digneffe fut l'ami de Soufflot, l'architecte de Sainte-Geneviève (actuel Panthéon); que Victor Louis, architecte du roi de Pologne et auteur du théâtre de Bordeaux, vint à Liège en 1782¹⁹. Sur ce thème difficile — de l'échange des modèles urbanistiques ou des inspirations architecturales — un fructueux débat pourrait s'instaurer entre les spécialistes ici réunis. En tout état de cause, à Liège, l'exemple des villes étrangères a suscité l'émulation de la bourgeoisie qui dirige les affaires de la Cité; il n'a pas entraîné une adhésion de nature à triompher des routines. De là ces hésitations, ces projets étudiés puis oubliés. A cet égard, le contraste est saisissant avec la célérité dont l'administration communale fera preuve à partir de 1824 lorsqu'il s'agira de percées et de boulevards.

¹⁹ J.E. REMONT, *Notice sur les œuvres de B. Digneffe*, p. 173, 181 - F.G. PARISET, *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Bordeaux, 1968, p. 533-553 et 592-601, explique comment furent menées à bien la Place Royale et le Grand Théâtre.

Il est vrai que les lotissements offriront alors des perspectives plus lucratives que l'aménagement des grand-places. Il est vrai surtout qu'une pareille hâte eut pour rançon l'anarchie qui est devenue le lot de bien des villes et dont les premières victimes furent les quartiers suburbains, eux qui n'avaient pas voix au chapitre parce qu'ils étaient peuplés de pauvres et d'ouvriers. Que le pouvoir appartienne à l'oligarchie patricienne d'Ancien Régime ou à la bourgeoisie censitaire du XIX^e siècle, il fait preuve de la même négligence à l'égard des faubourgs.

Or, c'est par eux que s'opère la croissance de l'agglomération; c'est donc là qu'une géographie volontaire à ses débuts a les meilleures chances d'imprimer sa marque au paysage citadin. Les Liégeois ne s'en sont pas aperçus, absorbés qu'ils étaient par les problèmes qui se posaient en plein centre de leur ville.

DISCUSSION DE LA COMMUNICATION DE M. E. HELIN

Pour expliquer la modification de la politique urbanistique à Liège, Monsieur JORIS soumet l'hypothèse du rôle joué par la destruction de la cathédrale Saint-Lambert. Monsieur HÉLIN est d'accord: personne avant 1794 n'avait songé à disposer, à l'intérieur de la ville, d'un espace à la fois aussi vaste et aussi central. Cette grande place, créée fortuitement, a véritablement aspiré la circulation: à côté des deux percées nouvelles citées dans l'exposé, d'autres voies de communication ont été faites pour accéder à la place Saint-Lambert notamment la rue Léopold qui a établi la première relation directe entre celle-ci et le pont des Arches et qui a entraîné la destruction d'un quartier curieux, très touffu, le long de la Meuse au moment même où Haussman faisait ses grandes percées à Paris.

A la demande de Monsieur ARNOULD, Monsieur HÉLIN localise les ensembles urbanistiques prévus dans les projets étudiés. Il remarque au préalable que le projet de 1751 a seulement l'ambition d'élargir les rues en général sans préciser lesquelles. Le second projet vise à combler les bras du delta de la Sauvenière et à créer à cet emplacement une place publique qui se situerait à cheval sur l'actuelle rue Cathédrale. Il s'agit là d'un quartier fort délaissé sous l'Ancien Régime parce que c'était un emplacement résiduaire en dehors des grands axes de circulation, et à l'écart des immunités. Le problème des immunités était crucial à Liège sous l'Ancien Régime et le souci de Renoz dans son petit livret était de ne pas empiéter sur les immunités car il se serait heurté sans aucun doute à un *non possumus*. A Liège, l'immunité canoniale est restée intangible jusqu'à la Révolution.

Une discussion s'engage sur le financement des travaux. MM. ARNOULD et DHONDT se demandent comment la dette trop lourde sous l'Ancien Régime a pu être résorbée au point de permettre de grosses dépenses en 1824. Tout en n'étant pas complètement résorbée, la dette était en voie d'amortissement

— répond M. HÉLIN — parce que l'autorité centrale sous les Régimes français et hollandais a obligé la commune à prévoir un fonds d'amortissement alors que, sous l'Ancien Régime, les magistratures annuelles se contentaient de vivre pendant un an, sans prévoir plus loin. Toutefois, comme le remarque M. DHONDT, l'époque française a connu elle aussi des difficultés financières. Mais Monsieur Hélin souligne qu'après 1814 la disparition de la menace de guerre a levé la principale hypothèque sur les finances communales, le retour à la paix a permis une politique à plus longue échéance. En outre de 1815 à 1830, la Régence a fait davantage appel aux capitalistes privés, elle a confié des tâches à des sous-traitants. Monsieur VERCAUTEREN, faisant observer qu'en 1814-15 personne ne savait si, oui ou non, la paix allait durer, met plutôt en relation les facilités nouvelles de financement avec le développement économique et en particulier avec le développement industriel à partir précisément du Régime français. Sur ce point Monsieur HÉLIN différencie le développement du département de l'Ourthe de celui de la commune de Liège. Dans la ville, on aperçoit plutôt une régression économique car d'une part les activités commerciales, d'autre part la clouterie et l'armurerie éprouvent des difficultés.

Sous le Régime hollandais, la situation change lentement — ce sont là plutôt des hypothèses que des certitudes, insiste M. Hélin — à cause notamment de la construction des deux grandes forteresses de la Chartreuse et de la Citadelle ordonnée par le roi Guillaume qui a épongé un surcroît de main-d'œuvre et investi dans des endroits délaissés un capital important. De cette sorte une masse considérable de rémunérations est entrée dans la circulation locale. La crise de 1816-1817 a constitué un frein momentané, mais pourquoi la reprise ne s'est-elle produite qu'en 1824? Peut-être parce qu'à cette époque l'économie liégeoise était raccordée au mouvement économique général des Pays-Bas qui se constituait avec beaucoup de cohérence.

Comme M. LOPEZ demande des précisions chronologiques sur la pénétration de la révolution industrielle, M. Hélin distingue plusieurs étapes. La machine à vapeur ou plus exactement la pompe à feu est connue et appliquée dans les charbonnages liégeois dès le début du XVIII^e siècle, après 1720, mais elle est sans effet économique immédiat. La mécanisation du textile bien qu'inconnue à Liège au XVIII^e siècle n'est pas sans effet sur cette ville puisque, introduite à Verviers, elle entraîne la création des ateliers Cockerill qui s'installent rapidement à Liège puis à Seraing. Si l'on considère l'utilisation dans les hauts-fourneaux, du coke qui a ouvert un débouché extraordinaire et imprévu à l'exploitation de la houille, il faut attendre 1827, moment de l'essor dans le bassin liégeois de l'industrie sidérurgique et de l'industrie houillère. Enfin, pour ce qui est du financement, les sociétés suscitées par des banques ne commencent à se répandre que vers 1835.

